

# Plan de gestion du massif de la Gardiole

Réunion du jeudi 16 janvier 2014

## Atelier 1 : Etat des lieux des usages et des altérations

### Liste des personnes présentes :

- Chasse de Fabrègues (3 personnes)
- Service des sports du Conseil Général de l'Hérault (2 personnes)
- Association « Bon nez d'âne » (2 personnes)
- Club vélo « Le RAC de Mireval » (2 personnes)
- Un club de coureur
- Police municipale
- Chasse de Gigean
- Espace public environnement
- Club cyclo de Fabrègues (2 personnes)
- Chasse de Vic la Gardiole
- Fédération départementale de la chasse
- Mairie de Gigean
- Chasse de Frontignan
- Thau agglo (3 personnes)
- Bureau d'études (4 personnes)

L'objet de la réunion était d'identifier les altérations du site. Celles-ci sont jugées importantes par l'ensemble des participants. Le site se dégrade rapidement. C'est le premier sujet évoqué par les usagers du massif. Il y a un sentiment d'abandon du site, d'où la nécessité de mettre en place un plan de gestion.

Petit rappel : 1980 classement du site, puis classement en ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), les ZNIEFF sont des « bilans » faunistiques et floristiques qui servent de base de travail pour prendre des décisions mais ce ne sont pas des mesures de protection.

**Il y aura 4 ateliers :**

Ateliers 1 « Etat des lieux des usages et des altérations » (Jeudi 16/01/14 à 17h30)

Ateliers 2 « Pratiques de plein air et activités de pleine nature » (lundi 20/01/14 à 14h30)

Atelier 3 « Actions culturelles »

Atelier 4 « Mise en valeur paysagère, viticole et pastorale »

---

Travail en binôme sur l'identification des altérations, les lieux, à quel moment, par qui ?, quelles dégradations ?

Chaque binôme était ensuite invité à faire une synthèse de sa discussion

1. La ballade familiale du dimanche sur les DDFCI, cette pratique ne pose pas de problème
2. La pratique sportive du VTT qui utilise les DFCI mais aussi des monotracés et qui nous concerne particulièrement
3. Les pratiques sauvages du VTT avec les aménagements de passerelles de tremplin, etc...

D'autres altérations ont été évoquées :

- Dépôts sauvages à égalité avec le VTT
- La prostitution
- Les pratiques non-réglementées quad, moto, camping sauvage, ...

Solutions évoquées:

- Permis sentier à l'issue de la signature d'une charte des usages (c'est une pratique qui existe au Canada par exemple)
- Informer, communiquer sur le site les usages, les interdits
- S'engager à ne pas utiliser des monotracés qui posent problèmes soit pendant une période de l'année soit en alternance
- Faire des actions de restauration des sites